

2024-02-20 – ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mission de conseil et accompagnement en organisation (CAOT) des CDG74 et CDG73 au profit de la commune des Belleville

Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du douze mars deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
10. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

11. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
4. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. PUTHOD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
6. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12 + 8 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5111-1,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la charte de coopération régionale des centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notamment son article 3.3.1.

Monsieur le Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration que la commune des Belleville a saisi le CDG73 pour la préparation et l'animation d'un séminaire du collectif de cadres en vue de l'accompagner dans l'élaboration d'un socle de règles communes et de bonnes pratiques managériales. Le CDG73 n'ayant pas les ressources en interne pour répondre à cette commande, il a saisi le CDG74 d'une mission de conseil et d'accompagnement dans les organisations de travail au bénéfice de la commune des Belleville. Compte tenu des missions dévolues aux centres de gestion, le CDG74 est à même de répondre favorablement à la demande.

La commune des Belleville s'engage à régler au CDG74 les frais correspondants à la mission sur la base du coût correspondant aux frais engagés par le CDG74 (salaire, charges, frais de déplacement, frais de structure) indiqué dans la proposition d'intervention jointe à la convention à savoir un coût global de 2 880 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mission de conseil et accompagnement en organisation des CDG74 et CDG73 au profit de la commune des Belleville.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mission de conseil et accompagnement en organisation des CDG74 et CDG73 au profit de la commune des Belleville pour un coût global de 2880€,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 16 AVR. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 09 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion de la FPT



Antoine de MENTHON

